



1. Identité du demandeur

Nom : N° RPPS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom(s) : N° Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Né(e) le : | | | | | | | | | | à Nationalité :

Adresse du domicile :
.....

Tél. : | | | | | | | | | | Adresse courriel:

PROJET

Commune d'installation :
Situation : (Veuillez cocher **SOIT** la case 1, **SOIT** la case 2, **SOIT** la case 3. Si 2 cases sont cochées, le dossier sera rejeté).

1 - Substitution / Rachat à un professionnel installé en cessation d'activité :
→ Identité de la Sage-Femme cédant son activité : N° RPPS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom / Prénom :

- 2 - Installation sur une place déclarée disponible sur le site de la CGSS de la Réunion :
- 3 - Demande dérogatoire liée à : (installation pour motif particulier, sans départ préalable d'un professionnel de la zone)
- La situation médicale d'un proche Une mutation professionnelle du conjoint
- Une situation juridique personnelle Une activité spécifique d'accompagnement global de la grossesse
- Une nécessité pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles pour une sage-femme exerçant dans la zone sur-dotée de réduire significativement et durablement son activité d'au moins 50% par rapport à son activité observée au cours des deux années précédentes.
- 4 – Pratique exclusive de l'échographie (au moins 80% de l'activité projetée)

Détail des pièces justificatives à fournir selon votre situation au verso.

Date prévue de début d'activité (facultatif):

Fait à le Signature du professionnel de santé

Cette demande est à transmettre par courrier en Recommandé avec Accusé de Réception au service RPS :
CGSS de la Réunion – Direction Santé – Service RPS
4 Boulevard Doret CS 53001 – 97741 SAINT DENIS CEDEX 9



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Situation 1 – Attestation de succession de la sage-femme cédante

Situation 2 – Attestation des potentiels associés ou/et lettre de motivation sur projet individuel

Situation 3 – Pour les demandes dérogatoires (installation sans départ préalable d'un professionnel de la zone) :

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Situation médicale grave du conjoint / enfant / ascendant direct • Mutation professionnelle du conjoint (obligatoire uniquement : nomination fonctionnaire, affectation militaire....) • Changement d'adresse professionnelle liée à une situation juridique personnelle (divorce, garde d'enfant partagée, ...) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pièces justificatives prouvant la situation |
| <p>Activité spécifique d'accompagnement global de la grossesse (suivi de la grossesse, accouchement et prise en charge après la naissance).</p> <p>Pour cette dérogation particulière, la sage-femme doit s'engager à réaliser 50% d'actes correspondants à cette activité spécifique</p> <p><i>exemple : suivi de la grossesse, préparation à la naissance et à la parentalité, accouchement, consultation post-natale, suivi post-partum, ...</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de motivation décrivant le projet et mentionnant l'engagement de la sage-femme. |
| <p>Nécessité pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles pour une sage-femme libérale exerçant dans une zone sur-dotée de réduire significativement et durablement son activité d'au moins 50% par rapport à son activité observée au cours des deux années précédentes. La sage-femme pourra faire appel à une collaboratrice/associée pour prendre en charge la patientèle et assurer la continuité des soins.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction d'activité doit durer au moins 2 ans ; ➤ Engagement de la sage-femme reprenant la part d'activité à rester 2 ans minimum ; ➤ Lettre de motivation de chaque partie mentionnant leurs engagements. |

Situation 4 – Lettre de motivation avec engagement de la sage-femme échographiste exclusive à avoir au minimum 80% de son activité dans cette pratique. (Cela ne remet pas en cause pour cette dernière la possibilité de réaliser une activité mineure de suivi gynécologique ou de suivi de grossesse)

LISTE DES ZONES « SUR DOTEES »

| L'ensemble du territoire des zones suivantes : | | | | | | |
|--|---------------|-------------|----------------------|--------------|----------------|--------------|
| Saint-Denis | Saint-Paul | Étang Salé | Petite-Ile | Saint-Benoît | Saint-André | Saint-Pierre |
| La Possession | Trois Bassins | Saint-Louis | Saint-Joseph | Bras-Panon | Sainte-Suzanne | |
| Le Port | Les Avirons | Le Tampon | Plaine des Palmistes | Salazie | Sainte-Marie | |

Attention



Si vous êtes déjà en exercice dans une de ces zones :

- Pour déplacer votre activité dans cette zone ;
- Pour créer des activités secondaires dans cette zone ;

Vous n'avez pas besoin d'un nouvel accord d'installation dans la zone sur dotée.